

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le mardi 8 septembre 2020, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020

### Administration générale

---

5. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – 2090 Cherrier – Renouvellement de bail (CP200831, art. 2.14)
6. Entente intermunicipale en délégation de compétence – MRC des Maskoutains – Création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – Adhésion (CP200831, art. 2.16)
7. Programmation Accès-Logis – Demande au Gouvernement du Québec (CP200831, art. 2.22)
8. Boisé des Douze – Servitude de conservation – Demande de réserve naturelle en milieu privé
9. Semaine québécoise de réduction des déchets – Proclamation

### Finances

---

10. COVID-19 et comptes de taxes municipales et de droits sur les mutations – Taux d'intérêt applicables (RP200803, art. 2.3)
11. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes, liste des contrats)

### Génie

---

12. Construction d'un tronçon du boulevard Casavant Ouest au pont d'étagement ferroviaire – Services professionnels en ingénierie – Surveillance – Contrat
13. Construction d'un tronçon du boulevard Casavant Ouest au pont d'étagement ferroviaire – Services professionnels en laboratoire – Contrat
14. Prolongement de l'avenue José-Maria-Rosell (parc industriel Olivier-Chalifoux) – Contrat
15. Intersection Grand Rang/Casavant Ouest et avenue Castelleau – Transfert de gestion – Modification de la résolution 20-207
16. Reconstruction de la station de pompage Girouard – MELCC – Engagements de la Ville

### Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

---

17. Gaz propane – Contrat



## **Loisirs**

---

18. Programme d'aide financière – OBNL d'action communautaire autonome – Soutien à la propriété (CP200831, art. 22)
19. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Piste multifonctionnelle de la rue Sicotte – Demande de subvention (CP200831, art. 25)

## **Ressources humaines**

---

20. Ressources humaines – Chef d'équipe au Département aqueduc et égouts – Promotion (CP200831, art. 14)
21. Ressources humaines – Coordonnateur à l'entretien des plateaux et au traitement des requêtes – Embauche (CP200831, art. 15)
22. Ressources humaines – Peintre et préposé à l'entretien des immeubles et des équipements – Embauche (CP200831, art. 16)

## **Travaux publics**

---

23. Services d'entretien ménager – Contrat
24. Chargeur sur pneus avec opérateur – Contrat
25. Camion 6 roues avec châssis cabine – Contrat
26. Camion léger Ford F-150 – Contrat

## **Urbanisme**

---

27. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP200831, art. 7, points 3.1, 3.2, 3.3, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 8.1 et 9.1)
28. Entretien de cours d'eau – Demande à la MRC des Maskoutains (CP200831, art. 10)
29. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier (PPCMOI) visant la délivrance d'une autorisation pour la construction de deux résidences bifamiliales jumelées, dont les cases de stationnement seront situées en cour avant au 5090, avenue Germain-Guillemette (lot 1 702 392), dans la zone d'utilisation résidentielle 10038-H-18 (CP200511, art. 10, point 6.1)  
  
(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Germain-Guillemette/des Salines)
30. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier (PPCMOI) visant la délivrance d'une autorisation pour l'occupation à des fins exclusivement résidentielles de l'immeuble sis aux 900-906, rue des Cascades (lot 1 439 292), dans la zone d'utilisation commerciale 6068-C-09 (CP200608, art. 7, point 7.1)  
  
(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Cascades/Brodeur)
31. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier (PPCMOI) visant la délivrance d'une autorisation pour l'entreposage de véhicules automobiles, à titre d'usage principal, sur la propriété sise au 5520, rue Martineau (lots 1 700 584,



1 700 585 et 1 700 591), dans la zone d'utilisation industrielle 3086-I-11 (CP200727, art. 4, point 10.2)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Martineau/Duplessis)

32. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier (PPCMOI) visant la délivrance d'une autorisation pour la construction de deux habitations multifamiliales comprenant six logements, une habitation multifamiliale comprenant huit logements et deux habitations multifamiliales comprenant 12 logements sur les lots 5 137 994, 5 137 995, 6 048 260 et 6 195 209 (rue des Seigneurs Ouest), dans la zone d'utilisation résidentielle 5027-H-16 (CP200727, art. 4, point 10.3)

(Le territoire visé est situé dans le district La Providence, à proximité de l'intersection des Seigneurs Ouest/Lambert-Sarazin)

## Réglementation

---

33. Projet de règlement numéro 350-113 modifiant :

- 1) Le règlement numéro 349 adoptant le plan d'urbanisme afin de modifier le plan 6b intitulé « Affectations du sol en milieu urbain », en remplaçant une partie de l'affectation « Résidentielle faible densité (RFA) » par l'affectation « Résidentielle forte densité (RFO) » pour le lot 1 701 366 situé au 1960, rue Saint-Maurice;
- 2) Le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4183-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 4181-H-23;
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation commerciale 10030-C-05 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 10043-H-03;
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone soumise à un plan d'aménagement d'ensemble 10041-X-12 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 10043-H-03;
  - d'augmenter le nombre d'enseignes d'identification sur poteau autorisé à deux, dans la zone d'utilisation industrielle 2116-I-01;
  - de ne pas assujettir la zone d'utilisation agricole 8040-A-01 aux dispositions générales relatives à l'agrandissement ou l'ajout d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire protégé par droits acquis;
  - d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation agricole 8057-A-03, l'usage « Service de vente et réparation de tracteurs et de machineries agricoles (#5599) » du groupe d'usages « Commerce X (Commerces agroalimentaires) », conditionnellement à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole;
  - d'annoter les grilles de spécifications pour les zones visées par les modifications apportées par les règlements 500-4 et 500-5 au Règlement relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de les identifier comme étant des zones soumises à un P.I.I.A (CP140310, art. 8, point 6.1, CP190826, art. 4, point 9.1, CP200224, art. 16, point 10.1, CP200323, art. 9 et CP200414, art. 5, point 5.1)

A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique



## B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Saint-Maurice/Triquet, dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Sicotte/Boullé, dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, sur le Grand Rang et à proximité de l'intersection Laframboise/Pointe-du-jour)

34. Adoption du second projet de règlement numéro 350-112 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
- de retirer, dans les groupes d'usages « Groupe I : Industrie à incidences faibles » et « Groupe II : Industrie à incidences moyennes à fortes », les usages « entreposage en tout genre (5020) », « entreposage du mobilier et d'appareils ménagers (6375) » et « entreposage en général (6376) »;
  - de retirer, dans la zone d'utilisation résidentielle 9003-H-12, le groupe d'usages « Commerce II (Commerce de quartier) »;
  - de réduire, dans les zones d'utilisation résidentielle 9002-H-17 et 9003-H-12, le nombre d'étages maximal de 3 à 2 et la hauteur maximale de 13 mètres à 9 mètres

(Le territoire visé est situé dans l'ensemble du territoire de la Ville et dans le district La Providence, à proximité de l'intersection Saint-Pierre Ouest/Bord-de-l'Eau)

35. Adoption du règlement numéro 349-8 modifiant le règlement numéro 349 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville afin de modifier le plan 6b intitulé « Affectations du sol en milieu urbain », en remplaçant une partie de l'affectation « Résidentielle moyenne densité (RMO) » par l'affectation « Résidentielle forte densité (RFO) » pour les lots ou parties de lots numéros 1 701 942, 3 274 092, 3 274 093, 3 274 094, 3 631 517, 3 631 518, 3 631 519, 3 631 520, 3 645 835, 3 359 363 et 3 359 364 situés au nord et au nord-est de l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de la rue Girouard Est

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues)

## **Services juridiques**

---

36. Lots 6 364 214 et autres (piste cyclable rue Saint-Pierre Ouest) – Gilles Lemieux et autres – Ventes en faveur de la Ville
37. Lot 5 990 460 (parc industriel Théo-Phénix) – Les Cuirs Délimax International inc. – Vente par la Ville (CP200525, art. 24)

## **Documents déposés**

---

38. A) Avis de renonciation à un scrutin référendaire à l'égard du règlement numéro 350-108, en vertu de l'article 532 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;
- B) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*)
39. Levée de la séance